

Compte-rendu de l'Assemblée Générale

de l'AAPPMA du Lac d'Aiguebelette du 27/01/2019

Lieu : Salle des fêtes de DULLIN nombre de personnes présentes : 110 Début de la réunion 9h15

Pascal BUREI, président de l'association, ouvre la séance en adressant ses vœux à l'assemblée. Il remercie les membres présents. Il salue la présence de messieurs Guillermand, président de la CCLA, Yann Bezat président de la commission lac et environnement, représentant monsieur Claude COUTAZ maire d'Aiguebelette, ainsi que des représentants des AAPPMA d'Aix les Bains, Pêcheurs chambérien, Paladru et excuse l'absence pour raisons personnelles de monsieur GUILLAUD, président fédération de pêche de Savoie

Il remercie les municipalités de Lépin le lac, St Alban de Montbel, Dullin pour leur aide lors de l'organisation de nos manifestations, et les dépositaires de l'AAPPMA, véritables relais entre l'association et les sociétaires, pour leur collaboration.

L'assemblée observe une minute de silence en la mémoire de messieurs Jean Robert Dubois, et André Berthet

Ordre du jour

- Rapport moral
- Rapport financier
- Rapport du vérificateur aux comptes
- Quitus à donner au trésorier
- Bilan d'activité
 - Animations : fête de la pêche, salon de la pêche, matinées « découverte », saumon de Noël, club pêche, ateliers pêche nature)
 - Gestion piscicole : frayères alevinage, pisciculture
 - Analyse des carnets de prises 2017
 - Pêche de nuit de la carpe
 - Rapport de la garderie
 - Etudes piscicoles
 - Bilan cartes de pêche 2018
- Cartes de pêche 2019– carnet de prises, et fiche de capture 2019
- Questions diverses

Rapport moral : Pascal Burei

3500 heures de bénévolat, associées au travail effectué par Julien Schneider, salarié à plein temps coordinateur de l'association, permettent à l'AAPPMA d'assurer de nombreuses tâches inhérentes aux missions dont elle a la charge et la responsabilité. Je profite donc de ces quelques lignes pour remercier grandement l'ensemble des bénévoles qui s'impliquent dans les différents domaines, de la **garderie**, de la **gestion piscicole**, (pêche de géniteurs, alevinage, garnissage des frayères) de la **formation** (ateliers pêche nature, club pêche, matinées "découverte") , de l'**animation** (fête de la pêche, salon, saumon de Noël) , des travaux (entretien du matériel, et de la pisciculture), des **tâches administratives** (études, comptabilité, secrétariat) etc..

Je remercie également nos partenaires qui ont répondu favorablement à nos sollicitations lors des différentes organisations ainsi que notre fédération de pêche de Savoie et les collectivités locales pour leur soutien et leurs aides.

En 2018, deux modifications importantes ont été effectuées.

La mise en place d'un **quota de prises concernant le corégone**. Perçue parfois comme une contrainte, cette mesure majoritairement appréciée a suscité peu de remarques orales ou écrites. La future analyse des carnets de 2018 nous permettra de dresser un premier bilan de cette mesure.

L'instauration de la **carte départementale Savoie**. Le risque d'avoir des mouvements d'adhérents entre AAPPMA avait été initialement identifié. Un suivi a permis de détecter quelques anomalies dans les saisies opérées par l'un de nos dépositaires, et de constater un transfert de quelques-uns de nos sociétaires vers une autre AAPPMA. Cet élément est à prendre en compte dans la baisse du nombre de nos adhérents, qui reste comparable à la régression enregistrée sur l'ensemble de la Savoie.

Il est important de rappeler que la prise d'une carte de pêche majeure entraîne l'adhésion à une association de pêche, il est cohérent et souhaitable d'adhérer à l'AAPPMA de son lieu de pratique privilégié. Le dépositaire doit vous en informer.

Côté animation, le 1^{er} juillet 2018 s'est tenu notre premier **salon de la pêche** du lac d'Aiguebelette. Forte de son beau succès, l'AAPPMA a programmé la deuxième édition et vous donne rendez-vous au Salon 2019, le 24 Février à Saint Alban de Montbel (salle François Cachoud, Entrée gratuite.)

L'organisation d'animations, de manifestations est devenue indispensable afin d'assurer la **stabilité financière** de notre association. Les seules recettes émanant des cartes de pêche seraient insuffisantes. La rigueur de gestion que nous nous imposons permet d'avoir un budget 2018 à l'équilibre.

Au moment où j'écris ces quelques lignes, nous avons entamé les premiers **échanges avec la CCLA** concernant le renouvellement de la **convention de gestion de la pratique de la pêche**. Nous en étudierons les différents éléments modificatifs et les conditions de tarif du renouvellement du bail de pêche, afin d'observer leur adéquation avec notre conception de la gestion de la pêche par une association à but non lucratif.

En 2019 nous suivrons notre programme d'actions. Nous nous attacherons à poursuivre **les études** sur le lavaret, le brochet et l'omble chevalier engagées dans le cadre de notre plan de gestion piscicole et à maintenir notre collaboration avec les gestionnaires de la RNR.

Je terminerai, en vous souhaitant avec l'ensemble des membres du conseil d'administration une très bonne saison de pêche.

Rapport du Trésorier : Patrick VIBOUD

Le trésorier rappelle que les comptes sont consultables au siège par les membres de l'AAPPMA, et présente :

- le compte d'exploitation 2018. Il souligne :

- L'importance la part des ressources propres dans le budget.
- L'apport des actions d'animations et leur nécessité
- L'équilibre du budget lié à une gestion rigoureuse des dépenses
- L'importance du budget consacré à l'alevinage

- le projet à l'équilibre du compte d'exploitation 2019

Il présente en outre

- l'évaluation financière de l'alevinage
- un état récapitulatif du bénévolat

Investissements 2018	Montants
Matériel nautique	1 886
Matériel de bureau	737
	2 623
Trésorerie au 31/12/2018	Montants
Caisse Epargne	11 757
Crédit Agricole	17 470
Caisse	3 519
	32 746
Dettes financières au 31/12/2018	Montants
Emprunt Caisse Epargne	74 987
Avance FSPMA	32 500
Cautions permis	5 670
	113 157

Evaluation financière alevinage 2018	
Achats externes poissons et œufs	6 099
Maintenance pisciculture	3 108
Coût salarial	5 500
Gestion des bénévoles (repas,équipements....)	500
	15 207
Charges directes	15 207
Valorisation des heures de bénévolat (550h x 16€)	8 800
	24 007
Estmation globale de l'alevinage	24 007

Etat récapitulatif du bénévolat 2018

Postes	
Administration générale (CA,réunions diverses,comptabilité....)	720
Entretien et aménagements frayères ,entretien matériel de location .	400
Pisciculture et pacage lacustre (entretien,suivi alevins,agencements nouveaux)	500
Aménagement et maintenance siège social,entretien barques....	500
Club pêche et APN	160
Manifestations (Fête de la pêche,salon de la pêche,vente saumon....)	400
Alevinage et pêches exceptionnelles	550
Garderie	250
Total	3480
Estimation coût horaire	16 €
Valorisation financière du bénévolat	55 680 €

Rapport du vérificateur aux comptes : (André Miletto)

- Mr. Miletto souligne la qualité de la tenue des comptes, qui facilitent leur examen. Il indique que les états financiers présentent fidèlement la situation financière à la fin de l'exercice 2018 et que les états financiers ont été établis conformément aux conventions comptables. Il certifie sincères et conformes les comptes de l'exercice de l'AAPPMA du lac d'Aiguebelette. Il invite les membres de l'assemblée à donner quitus au trésorier

Quitus au trésorier

- Les sociétaires présents donnent quitus au trésorier à l'unanimité.

Rapport d'activité :



Intervention de Mr Denis Guillermard, président de la CCLA

Monsieur Guillermard déclare qu'il a été très attentif à la présentation des exposés, dont il apprécie la clarté.

Il confirme qu'il considère que l'AAPPMA est une association très active qui se porte bien, notamment en raison de l'implication de ses membres bénévoles, et des nombreuses actions menées.

Il réaffirme que la CCLA l'accompagne dans sa mission, et que le dialogue est permanent tant au sein du conseil communautaire de la RNR, que dans le comité de concertation concernant les usages du lac.

Il rappelle la difficulté d'établir un règlement déterminé par la cohabitation de différentes catégories d'usagers, dans le contexte de l'économie touristique, et précise que l'objectif de la CCLA est de servir l'intérêt général. Intérêt qui ne répond pas toujours aux vœux de chacun.

Questions diverses des sociétaires:

Q- quid de la restauration des trois frayères de l'Arbaz supprimées pour l'aménagement lié aux CM d'aviron de 2015?

R- En compensation de cette suppression 6 frayères ont été créées sur le lac. Difficile de réimplanter des frayères sur le site de l'Arbaz

Q- Intervention dynamique d'un sociétaire sur la question récurrente de la gestion du niveau d'eau du lac, et la très grande difficulté voire de l'impossibilité pour des sociétaires, ayant acquitté leur droit de navigation (CCLA), et l'option pêche en bateau (AAPPMA) d'utiliser leur embarcation à certaines périodes.

R- Monsieur Guillermand apporte quelques précisions

Le lac est un lac de droit privé. L'EDF, régule le niveau du lac, conformément à un arrêté préfectoral, de manière à alimenter sa centrale électrique (production concernant 7000 habitants). Il est difficile de faire coïncider les intérêts économiques d'EDF (copropriétaire du lac) , avec les divers besoins des usagers. A l'initiative d'EDF une réunion de concertation sera prochainement programmée.

R-Pascal Burei : l'option pêche en bateau est l'ancien droit de pêche à la gambe et à la sonde.

Q- Pourquoi pas un carnet de pêche sur internet ?

Dossier très complexe tant au niveau de l'élaboration d'une application performante, que de son utilisation par les pêcheurs. Un projet serait actuellement à l'étude.

Q- Parking de port de Nances : forte occupation liée au covoiturage.

R- Monsieur Guillermand informe l'assistance qu'un projet d'aménagement de 350 places de parking est programmé sur cette zone du péage autoroutier.

Q- question portant sur la piste cyclable zone aménagée zone est du lac.

Les éléments de réponse fournis ne seront pas retranscrits dans la mesure où cette question ne relève pas domaine de l'AAPPMA.

----- L'assemblée générale est levée à 11h15 -----